

PLAQUETTE INFORMATIVE 2024-2025

ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES ET ACTIVITÉ ART THÉÂTRAL

ALP Accueils de Loisirs Périscolaires Municipaux

Un ALP est un dispositif déclaré au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (SDJES). Il propose aux enfants une diversité d'activités encadrées par du personnel qualifié durant les heures qui précèdent et suivent la classe.

L'ORGANISATION à GERARDMER

Les écoles maternelle et élémentaire Jean Macé.
Les écoles primaires Marie Curie, Jules Ferry et des Bas-Rupts.

Les ALP municipaux comprennent :

1. Les accueils périscolaires,
 2. La pause méridienne avec la restauration scolaire,
 3. L'accueil du mercredi des 3 / 5 ans.
- Un projet pédagogique commun à l'ensemble des accueils,
 - Un directeur d'ALP par groupe scolaire,
 - Des inscriptions à l'année
 - Des factures mensuelles



LES DIRECTRICES D'ALP

Contact téléphonique du Lundi au Vendredi 8h/12h-13h30/17h.



Groupes Scolaires
MARIE CURIE et JULES FERRY
Carole FLEURANCE
Tél. 06 07 88 07 73 (avant 8h30)
Accueil Jules Ferry : 06 77 27 81 17 (avant 8h30)



Groupes Scolaires
JEAN MACÉ et l'école des BAS-RUPTS
et Accueil du MERCREDI DES 3/5 ANS
Delphine HENRY
Tél. 06 31 31 38 13 (avant 8h30)

SERVICE EDUCATION / JEUNESSE Tél. 03 29 60 60 60
educationjeunesse@mairie-gerardmer.com

Art Théâtral :

Avec la Compagnie
Le Plateau Ivre
le 16 sept. 2024



Tarifs Gérômois Carte Service Plus	Par enfant
Code A	95.00
Code B	102.00
Code C	112.00
Code D	118.00
Code E	128.00
Extérieurs	175.00

- INFO CAF -

Pour tout allocataire CAF ayant un quotient familial compris entre 0 et 750€,
vous pouvez bénéficier d'une aide d'un montant de 90 à 160€ pour régler vos factures du périscolaire.

Les accueils périscolaires 2024 - 2025

Horaires :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

Le matin de 7H15 à 8H20 (1 garde)

Le soir de 16H30 à 17H30 (1 garde)

et de 17H30 à 18H15 (1 garde)

Un service d'accueil, correspondant à une garde, est proposé de 18H15 à 19H aux enfants dont les parents terminent leur travail pendant cette plage horaire.

Tarifs Gérômois Carte Service Plus	Semaine Type	Présences non signalées
Code A	0.25	1.00
Code B	0.85	3.50
Code C	1.05	4.40
Code D	1.15	4.60
Code E	1.40	5.60
Tarifs Extérieurs	Semaine Type	Présences non signalées
Code A/B	1.70	6.85
Code C/D/E	2.10	8.20

La pause méridienne

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 11H30 à 13H20 (1 repas)

Les pauses méridiennes comprennent un temps de restauration et un temps d'animation.

Tarifs Gérômois Carte Service Plus	Semaine Type	Présences non signalées
Code A	3.65	6.55
Code B	4.80	9.55
Code C	6.05	12.00
Code D	6.55	13.15
Code E	7.25	14.50
Tarifs Extérieurs	Semaine Type	Présences non signalées
Codes A/B	8.85	16.00
Codes C/D/E	9.35	17.15

Etudes dirigées

Horaires : Lundi, Mardi,
Jeudi et Vendredi 16H30 à 18H

Tarifs Gérômois Carte Service Plus	Par enfant et par étude
Code A	0.65
Code B	1.25
Code C	2.35
Code D	3.10
Code E	3.60
Tarifs Extérieurs	
Codes A/B	4.55
Codes C/D/E	5.15

Accueil de Loisirs sans Hébergement - Le Mercredi 3/5 ans

Horaires de 7h15 à 19h

(hors période de vacances scolaires)

Accueil à l'école maternelle Jean Macé :

- à la demi-journée sans repas,

- à la demi-journée avec repas,

- à la journée sans repas,

- à la journée avec repas.

	Tarifs à la 1/2 journée sans repas	Tarifs à la 1/2 journée avec repas	Tarifs à la journée sans repas	Tarifs à la journée avec repas
Code A	3.65	6.70	7.20	9.15
Code B	4.25	8.50	8.50	10.20
Code C	4.85	10.15	9.70	11.65
Code D	5.50	11.45	11.00	13.85
Code E	6.10	12.60	12.25	15.60
Extérieurs A/B	8.25	15.00	15.00	21.85
Extérieurs C/D/E	8.90	16.00	17.65	23.45

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. Pour tout changement de semaine type, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais les directrices d'ALP de votre école.

2. Pour une inscription de dernière minute,

L'inscription pour le jour même devra se faire avant 8h30.

3. Toute présence réservée au préalable entrainera la facturation de la garde prévue.

Tout retard et accueil non signalés au préalable entrainera une facturation majorée.

4. Toutes modifications des données personnelles intervenant en cours d'année (mail, téléphone, adresse, montant du Quotient Familial) doivent être mises à jour sur le compte de l'espace Inoé par les parents. En cas de déménagement à l'extérieur de Gérardmer, le tarif extérieur sera immédiatement appliqué.

Ces majorations de tarifs sont mises en place car elles impliquent pour la Ville de Gérardmer, l'obligation de prendre en charge les enfants non prévus dans l'organisation